


AR PREFECTURE

016-200054047-20201202-2020_12_02_15-DE
Reçu le 04/12/2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte les termes de la convention financière concernant la réhabilitation de l'aire familiale des gens du Voyage, notamment le versement de la somme de 12000 euros,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 03 décembre 2020


Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

